

Compte Rendu Sommaire
Conseil Municipal du 3 juillet 2013

L'an deux mille treize, le trois juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Locmaria Belle-Île, s'est réuni publiquement en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves BANNET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15	Date de convocation :	25 juin 2013
Nombre de conseillers présents :	13	Date d'affichage et de	
Nombre de conseillers votants :	14	publication :	4 juillet 2013

Etaient présents : Cécile GUILLOTTE, Véronique BERTHO, Laurence NUNNEY, Rose-Marie LOREC, Stéphanie MAHEO, Gilles TANGUY, Alexandre HEMERY, Yves MAHEO, Jean-Yves LECLECH, Patrick MONTAGNER, Bernard GIARD et Alain THOMAS

Etait absent excusé ayant remis pouvoir : Rozenn MAHEVO ayant remis pouvoir à Véronique BERTHO

Etait absente : Lina LE DOUX

Secrétaire de séance : Laurence NUNNEY

1. Avenant de résiliation de la convention liant la commune à l'hôpital Yves Lanco pour la livraison des repas au restaurant scolaire

Monsieur le Maire a sollicité Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer en début d'année, afin de savoir si ses services étaient en mesure de fournir des repas au restaurant scolaire en liaison chaude.

Après s'être assuré auprès des services de la Direction Départementale de la Protection des Populations, d'une part, et avoir sollicité les membres du Conseil Communautaire, d'autre part, Monsieur le Président de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer a confirmé que l'approvisionnement de repas en liaison chaude était possible par les services de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-Mer dès la rentrée scolaire prochaine.

Ainsi donc, les repas peuvent être fournis et facturés par l'intercommunalité. Reste à charge de la commune, le transfert des repas de Le Palais à Locmaria.

Par ailleurs, la Commune s'est rapprochée de l'Hôpital Yves LANCO afin de savoir si un terme pouvait être mis à la convention liant la collectivité à l'établissement hospitalier, non pas au 31 octobre 2013 comme prévu dans la convention, mais à la fin de l'année scolaire 2012/2013. L'hôpital a fait part de son approbation.

Le conseil municipal, jugeant opportun de travailler en étroite collaboration avec l'intercommunalité, remercie vivement les services hospitaliers pour leurs prestations de services et autorise Monsieur le Maire à signer un avenant mettant un terme à la convention au 6 juillet 2013.

2. Renouveau des Conseils Municipaux 2014 : Composition du Conseil Communautaire

Comme évoqué lors de la séance du conseil municipal du 18 avril 2013, les élus sont amenés à se prononcer sur la répartition des sièges au conseil communautaire suite aux élections municipales de 2014.

A la majorité des voix (13 Pour et 1 Abstention), le conseil municipal de Locmaria vote la répartition suivante :

Commune de Le Palais	11 délégués
Commune de Bangor	4 délégués
Commune de Sauzon	4 délégués
Commune de Locmaria	4 délégués

3. Subvention exceptionnelle à l'association Skol ar Mor dans le cadre de l'organisation de l'événement « Un Jour à Locmaria »

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par l'association « Skol ar Mor » ayant pour objet la participation financière de la commune dans le cadre de l'organisation de l'événement « Un Jour à Locmaria ». En effet, pour cette troisième édition, qui se déroulera le jeudi 8 août 2013 à partir de 14 heures, la dite association a bien voulu mener la démarche et les élus l'en remercient. Après avoir pris connaissance de la demande très détaillée, pièces jointes à l'appui, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention de 4 400.00 euros.

Pour ce faire, une décision modificative au budget est votée :

Art 6574 : + 4 400.00 euros et Art 74121 : +4 400.00 euros

4. Information du Maire dans le cadre de sa délégation en matière de marchés publics :

Information n° 39

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes prises dans le cadre de la délégation en matière de marchés publics :

Décision du 31.05.2013
Matériel école – Cycle 1
Lafolye
Montant : 1426.93 euros TTC

Décision du 31.05.2013
Matériel école – Cycle 1
La Bout du Monde
Montant : 136.60 euros TTC

Décision du 21.06.2013
Matériel école – Cycle 2
Lafolye
Montant : 188.12 euros TTC

Décision du 21.06.2013
Matériel école – Cycle 2
Le Bout du Monde
Montant : 148.18 euros TTC

Décision du 21.06.2013
Matériel école – Cycle 3
Lafolye
Montant : 359.56 euros TTC

Décision du 21.06.2013
Matériel école – Cycle 3
Le Bout du Monde
Montant : 134.55 euros TTC

Décision du 02.07.2013
Déflecteur tondeuse autoportée
Sauzon Motoculture
Montant : 302.59 euros TTC

5. Information du maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière - Information n° 9 -

Le conseil municipal prend note de la décision suivante prise dans le cadre de la délégation du maire en matière de délivrance et de reprise des concessions dans le cimetière :
Une place au colombarium pour une durée de 15 ans a été attribuée pour un montant de 80.00 euros TTC.

6. Décision Modificative n° 01/2013 au Budget Campings

Les élus approuvent la décision modificative suivante sur le budget des campings :

Fonctionnement :

Art 658 : + 500.00 euros et Art 6541 : + 100.00 euros (admissions en non valeur)
Art 023 : + 5 000.00 euros
Art 7083 : + 5 600.00 euros

Investissement :

Art 2158 : + 5 000.00 euros et Art 021 : + 5000.00 euros

7. Divers

- Madame GUILLOTTE établit le compte rendu de son déplacement à Fouesnant-les-Glénan le 13 juin 2013 lors de l'assemblée générale de l'Association Nationale des Maires des Stations Classées et des Communes Touristiques : les élus de l'île ont pu rencontrer Monsieur Cazaubon, Chef du Bureau des Destinations Touristiques au Ministère du Tourisme, et évoquer le problème de l'identité insulaire. Le dossier de classement est toujours en instruction en Préfecture.

La séance est levée à 20 heures 10.

